

Conseil communautaire du 28 mars 2019

Barcelonne du Gers

PROCES VERBAL

Convoqués en date **du 21 mars 2019**, les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour se sont réunis **le jeudi 28 mars 2019 à 20 heures 30 à la salle des fêtes de Barcelonne du Gers**, sous la **Présidence de Monsieur Robert CABE**, Président de la Communauté de Communes afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Présents : Mrs et Mmes LAGRAVE Xavier, HAVARD Marc, DAUBA Delphine, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, MAURO Régine, CARTEAU Christophe, CABE Robert, MARTI Jérémy, LEBLOND Stéphane, LALANNE Alain, LAMAIGNERE Michel, BOULIN Thierry, GAIOTTI Jacques, DUCONGE Joëlle, GREMIAUX J Claude, SAINT GENEZ Daniel, DOUMENGE Maxime, DARRICAU Hervé, LALANNE Jean-Michel, LEBRERE Serge, COURREGES Francine, BRETHES Philippe, BRETHES Michel, DOUSSE René, GIJSBERS Lambert, DUFAU Philippe, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, LAFITTE Frédéric, BARROS J. Michel, BEZECOURT Alain, MARQUE Michel, LABORDE Benoit, BAUDOT Olivier.

Excusés : DARRACQ PARIES J. Claude, SAINT GERMAIN Dominique, TASTET Françoise,

Pouvoirs : GUIVARC'H Sonia donne pouvoir à ASSIBAT Marie,
JOIE Nadine donne pouvoir à CARTEAU Christophe,
BRETHES Stéphane donne pouvoir à LAGRAVE Xavier,
GACHIE Florence donne pouvoir à MARTI Jérémy,
BIARNES Thierry donne pouvoir à DARRICAU Hervé,
DESTAILLATS Eric donne pouvoir à LALANNE Jean Michel,
LAFENETRE Jean donne pouvoir à COURREGES Francine,
MARSAN Jean Charles donne pouvoir à BEZECOURT Alain,
TERRAIN Benoit donne pouvoir à MARQUE Michel.

Nombre de membres en exercice	49
Présents	37
Pouvoirs	9
Votants	46
Excusés	3

M. Jacques Gaïotti, Maire, accueille l'assemblée au sein de la salle des fêtes de Barcelonne du Gers. Il rappelle que lors de la dernière réunion de l'assemblée délibérante organisée dans sa commune, le 28 septembre 2016, il avait annoncé la relance du centre bourg avec la réhabilitation de la place de la Garlande. Depuis la reprise commerciale est bien timide puisque une activité tertiaire est partie s'installer à Aire sur l'Adour. Les anciens locaux de l'hyper-marché ont été repris par l'entreprise Bacacier qui a entrepris la transformation de ceux-ci en usine. Il souhaite que les locaux de l'ancienne jardinerie soient également utilisés par une nouvelle activité. Enfin, il signale qu'une conférence sur 5000 ans d'histoire de Barcelonne du Gers s'est tenue le 19 mars dernier. A ce propos, il rappelle que la présence de vestiges néolithiques a provoqué le gel de 6 ha de la ZA de Bassia mais n'a pas gêné la réalisation du contournement routier de la commune. Il souhaite la bienvenue au conseil communautaire.

M. le président remercie M. le Maire pour son accueil et salue la présence des membres du conseil municipal.

➤ **Communications :**

M. le Président fait état du calendrier pour la dernière phase du PLUi :

Vendredi 12 avril	Réception dossier complet de Métaphore
Du lundi 15 avril au mercredi 17 avril	Relecture CdC et ADACL
Jeudi 18 avril	Envoi du dossier aux conseillers communautaires
Jeudi 25 avril	Conseil communautaire : arrêt du PLUi
Lundi 29 avril	Envoi du dossier aux conseillers municipaux
Du jeudi 2 mai au mercredi 15 mai	Délibérations des 22 conseils municipaux
Jeudi 16 et vendredi 17 mai	Vérification des conditions de majorité
Lundi 20 mai	envoi du dossier aux PPA
Du 20 mai au mardi 20 août	Examen par les PPA 3 mois
Du mardi 20 août au vendredi 20 septembre	Examen dérogation Préfet : 1 mois
Du mardi 1 ^{er} octobre au vendredi 15 novembre	Enquête publique : 1.5 mois
Du 16 novembre au 20 décembre	Rapport de la commission d'enquête
Du 2 au 31 janvier 2020	Corrections par EPCI
Jeudi 30 janvier	Conseil communautaire pour approbation
Février	Contrôle de légalité

Afin de tenir un calendrier qui permette une approbation du PLUi avant les élections municipales, il demande aux maires de bien vouloir faire délibérer les conseils municipaux du jeudi 2 mai au mercredi 15 mai.

M. le Président fait état d'un communiqué de presse de l'Association des Maires de France sollicitant une révision de la loi NOTRe et demandant notamment la suppression automatique des schémas départementaux de coopération intercommunale en 2022 telle que prévue par la loi. Il souhaite que cette demande de l'AMF soit reprise par le gouvernement dans le cadre du grand débat.

Le compte rendu de la séance du 28 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

M. le président passe à l'ordre du jour :

2 Débat d'orientations budgétaires 2019 :

Sur la base d'un document envoyé aux membres de l'assemblée délibérante, M. le Président présente les orientations proposées pour l'exercice 2019. Il présente M. Davis Courallet, directeur du CIAS, invité à présenter avec M. Jean Michel Lalanne les différents services proposés par sa structure et surtout les perspectives budgétaires pour les années à venir.

Il ressort de cet exposé les conclusions suivantes :

- Concernant l'EHPAD, le gel des places décidé par l'ARS et des financements sur cinq ans au niveau national va générer à terme des difficultés pour le territoire. De plus, on constate une problématique du recrutement, notamment pour le personnel aide-soignant et infirmier. A ce jour, l'établissement n'atteint 100% de ses capacités d'accueil faute d'effectifs suffisants pour prendre en charge les résidents. Il convient de revaloriser les fonctions d'aides soignante et infirmière.
- Concernant le SPASAD (services polyvalents d'aide et de soins à domicile) qui assure à la fois les missions d'un SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) et celles d'un service d'aide à domicile, les perspectives budgétaires sont préoccupantes. Cela se vérifie au niveau du service d'aide à domicile. Le coût de ce service n'est pas couvert par les aides à la dépendance (APA). De fait, le déficit de ce service va aller croissant au fil des années alors que les besoins à satisfaire vont augmenter. Le financement de ce service va être un enjeu majeur pour le territoire. Il impactera directement les finances de notre EPCI.
- Concernant les services destinés à la petite enfance, les modes de garde évoluent. La population des assistantes maternelles connaît un vieillissement et des difficultés de renouvellement. La CAF encourage l'évolution de la structure multi-accueil de Barcelonne du Gers vers un système de crèche permettant un mode d'accueil pour la population la plus défavorisée. Le Président rappelle son souhait de diversifier l'offre d'accueil (RAM, MAM, micro crèche AMAT)
- La MSAP (maisons de services au public) d'Aire sur l'Adour répond à de réels besoins. Il est dommage que la population gersoise n'ait pas accès aux services de certains organismes limités à leur périmètre landais (pôle emploi par exemple).

A propos des difficultés de recrutement dans le domaine de l'aide à la personne, M. Alain Bézecourt fait état d'une section spécialisée au LEP de Morlaas où la plupart des élèves s'orientent volontiers vers des carrières en EHPAD. Il pense que le souci vient du nombre trop faible de formations spécialisées.

M. le Président confirme que l'enjeu de la formation est crucial, il y a nécessité de prendre des initiatives en la matière.

Après une présentation du contexte économique général ainsi que des principales mesures relatives aux collectivités locales, M. le Président présente la situation de la communauté de communes.

Il rappelle que les taux d'imposition des taxes directes locales ont été augmentés en 2018 :

- augmentation du taux de CFE de 24.52% à 25.83%
- augmentation du taux de taxe d'habitation de 9.41% à 10%
- augmentation du taux de foncier bâti de 1.50% à 2.50%
- augmentation du taux de foncier non bâti de 2.80% à 2.98%

Cette décision a permis de générer un produit supplémentaire des contributions directes de 337 011€ en 2018 par rapport à 2017 redonnant des marges de fonctionnement.

Il est proposé de ne pas modifier les taux pour 2019. Il est par ailleurs rappelé que la taxe Gémapi instituée en septembre 2018 s'appliquera en 2019.

Concernant les bases d'imposition 2019, les bases de la CFE ont fortement baissé suite à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. A l'inverse les bases TH et TFB ont été revalorisées de 2.2%. Au total, les bases progressent de 1.31% mais le produit diminue de 4 954 €.

Le point est fait sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Le SICTOM Ouest du Gers prévoit de calculer la contribution de ses membres sur la base d'un taux de TEOM qui est porté de 11.98% à 12.10%. Cette augmentation du taux de 1% correspond à l'augmentation de la TGAP de 4€ HT la tonne. M. Philippe Brèthes, Vice Président en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés, souligne que le système de calcul de la cotisation instauré par le SICTOM, établi sur la fixation d'un taux sur les bases du foncier bâti, défavorise les communes landaises dont les bases sont nettement supérieures aux bases gersoises. De fait, la contribution de la communauté de communes est de 124€ par habitant alors que la moyenne sur le syndicat est de 104€. Si on calculait la cotisation de la communauté de communes à un coût par habitant, celle-ci serait inférieure de 260 000€. Par ailleurs, de grandes interrogations se posent pour les années à venir avec l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) qui s'applique sur les déchets mis en décharge. Celle-ci passera progressivement de 20€ à 65€/T en 2025.

M. Benoît Laborde pense que le mode de calcul de la cotisation au SICTOM n'est pas équitable. Il convient d'avoir une réaction par rapport à ce problème.

M. Philippe Brèthes lui rappelle que lorsque la communauté de communes a fait le choix d'adhérer au SICTOM Ouest du Gers, les tarifs de ce syndicat étaient moins élevés que les syndicats landais.

M. Benoît Laborde précise qu'il ne prône pas de quitter le SICTOM mais d'ouvrir la discussion avec ses responsables. Contact sera pris dans les prochains mois.

M. le Président fait le point sur l'évolution de la DGF. Comparativement aux années 2013/2017, on constate une relative stabilité de la DGF, même si la dotation de compensation diminue chaque année.

Une estimation réalisée avec le simulateur de l'AMF prévoit une baisse globale assez modérée (-11 253€).

Les recettes de fonctionnement devraient être stabilisées par rapport à 2019.

M. le Président fait ensuite le point sur les dépenses proposées pour l'exercice 2019.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement :

- Administration générale :
Par délibération du 19 décembre 2018 il a été décidé le recrutement d'un agent contractuel en appui de la technicienne voirie, il sera également mobilisé sur le dossier du PLUi. Ce recrutement est fixé du 14 janvier 2019 au 31 mai 2019. Il conviendra d'appréhender l'opportunité de prolonger ce recrutement.
D'autre part, les dépenses de personnel sont fortement impactées par la prolongation de deux arrêts longue maladie qu'il faut remplacer (1 au service RH mutualisé et 1 à la médiathèque). C'est également le cas pour le budget annexe des cuisines (concomitance de 2 arrêts longue durée).
- Les subventions aux associations devraient être globalement maintenues à leur niveau de 2018. (ALLA, ALALE, OTC, Intermezzo, etc...)
- Les subventions d'équilibre pour les budgets annexes seront précisées lors de l'élaboration des budgets primitifs.
- Le financement du CIAS devra être revu à la hausse, notamment pour le service d'aide à domicile.

Les perspectives pour l'investissement sont les suivantes :

- Poursuite des travaux sur les différents groupes scolaires. Le programme proposé en 2019 (650 000€ d'investissement pour 425 000€ d'emprunt) ne permettra pas de traiter la totalité du parc des bâtiments scolaires à l'échéance de la rentrée 2019 comme souhaité. Toutefois, les travaux relatifs à l'accessibilité et à la sécurité (tous les équipements de jeux vieillissants seront renouvelés en 2019) auront été réalisés. En six ans, 3 100 000€ d'investissement ont été réalisés sur les bâtiments scolaires. Toutes les classes élémentaires auront été équipés de VPI.
- Construction de deux ateliers d'écloserie d'entreprises sur la ZA de Bassia (coût estimé à 550 000 €);
- Pôle de santé territorial : achat et restructuration d'immeubles au centre ville d'Aire sur l'Adour pour la création du bâtiment socle, restructuration d'un immeuble à Eugénie les Bains pour les professionnels de santé locaux. Ce programme est estimé à 1 200 000€ HT. Un financement à hauteur de 60% des dépenses est attendu (Etat, Conseil régional, Conseil départemental).
- Extension de la maison de la petite enfance de Barcelonne du Gers. (coût estimatif 250 000 €)

M. le président souligne que le coût résiduel non subventionné de ces programmes conséquents sera financé par le recours à l'emprunt.

- Le programme voirie et de pluvial est en cours d'estimation ; il devrait être très semblable à celui des années précédentes.
- Poursuite du financement pour le schéma numérique porté par le SYDEC (144 000€ d'investissement en 2019 + 16 300 € de fonctionnement).
- Une enveloppe de 50 000€ sera proposée pour le financement de projets de développement de petites entreprises dans le cadre d'un règlement soumis à l'approbation du conseil communautaire ce printemps.
- Poursuite des études pour la viabilisation de la réserve foncières des Arrats pour répondre à la sollicitation de neuf entreprises intéressées par une installation sur ce site.
-
- Une participation de l'ordre de 25 000 € sera appelée pour l'opérateur de logement social pour la réalisation d'un immeuble abritant commerce et logement à Barcelonne du Gers.
- L'étude de programme du projet école de musique sera proposée pour bien définir le périmètre et l'estimation de ce futur projet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte que, conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, un débat a eu lieu portant sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

3 **Budget principal : ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif :**

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits d'investissement pour différents opérations mentionnées ci-dessous :

RENOVATION CENTRE ST LOUIS	509 €
ECLOSERIE BASSIA	10 000 €
MAISON PETITE ENFANCE BARCELONNE	10 000 €
OPAH	20 000 €
FRAIS INSERTION	1 000 €
DIVERS EQUIPEMENTS LOCAUX CDC	1 490 €
CONSOLE VIDEO MEDIATHEQUE	510 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve les ouvertures de crédits d'investissement proposées.

GEMAPI

4 **Convention avec les riverains pour la restauration du ruisseau des Arribaouts :**

M. le Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes a saisi le SIMAL pour des problématiques d'érosion de berge, au droit de la route communautaire des « Arribaouts » longeant le ruisseau du même nom. Des glissements de terrain représentent en effet une menace pour la route communautaire et ses usagers. Il est nécessaire de programmer une intervention consistant à reprendre la berge par la mise en place d'une protection en génie végétal mixte sur un linéaire de 15 mètres.

Pour ce faire, les propriétaires doivent autoriser par convention le SIMAL à organiser ces travaux sur les parcelles suivantes :

- CD0051 propriété de Monsieur et madame LAURENS Marc,
- CD0052 propriété de MOURILLOT Bernard.

La communauté de communes est appelée à cosigner les conventions avec chaque propriétaire concerné.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise la signature des conventions présentées.

5 Approbation du changement de siège du Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus (SGLB) et modification statutaire :

M. le Président informe l'assemblée qu'il convient de délibérer afin d'approuver le changement de siège du Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus (SGLB) au 412 Avenue du Maréchal Leclerc à HAGETMAU (40700) et la modification statutaire afférente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le changement de siège du Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus (SGLB) au 412 Avenue du Maréchal Leclerc à HAGETMAU (40700) ainsi que la modification statutaire afférente présentée.

MARCHES PUBLICS

6 Constitution d'un groupement de commandes pour le marché de travaux pour la maison de santé à Eugénie les Bains :

M. le président rappelle que dans le cadre de la mise en oeuvre d'un pôle de santé sur le territoire, il a été prévu la construction d'une maison de santé (maîtrise d'ouvrage communautaire) et d'une pharmacie adjacente à Eugénie les Bains (maîtrise d'ouvrage communale).

Pour optimiser la réalisation de ce programme, permettre la rationalisation de sa conception et la bonne gestion des deniers publics, la commune et la Communauté de communes ont convenu de la nécessité de procéder à une seule consultation afin de désigner un même maître d'œuvre sur ces deux projets situés sur la même parcelle et dont la réalisation sera concomitante.

Dans une logique de bonne gestion des finances publiques et d'optimisation des coûts et des procédures, il a été décidé par délibération du 19 novembre 2018 que ces différents maîtres d'ouvrage s'associent dans une même procédure de commande.

Dans la même logique, il est proposé que les deux maîtres d'ouvrages s'associent dans un nouveau groupement de commande pour la réalisation des travaux.

L'EPCI sera coordonnateur du groupement. Il sera chargé à ce titre de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des règles du code des marchés publics et de désigner l'attributaire.

Chaque membre du groupement s'engagera dans la convention, à signer avec le cocontractant retenu un marché à la hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les aura préalablement déterminés.

Chaque membre du groupement sera chargé de l'exécution du marché et de son paiement pour les prestations qui lui incomberont.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise la signature de la convention constitutive d'un groupement de commande avec la commune d'Eugénie les Bains.

LOGEMENT

7 OPAH Attributions d'aides :

Dans le cadre de l'OPAH, il est proposé d'attribuer les aides suivantes aux propriétaires occupants suivants pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique et/ou d'autonomie de la personne :

Travaux d'autonomie de la personne :

Propriétaire	Adresse	Commune	Montant travaux HT	subvention
BIENVENU Jacques et Evelyne	1 avenue de Bordeaux	Aire/Adour	11 323.95€	995.67 €

Travaux de précarité énergétique :

Propriétaire	Adresse	Commune	Montant travaux HT	subvention
BIENVENU Jacques et Evelyne	1 avenue de Bordeaux	Aire/Adour	15 425.19€	500.00 €
DELALANDE Eric et Elisabeth	1731 route du Houga	Aire/Adour	23 189.90€	500.00 €
DESCAT Carine	27 rue du Château	Aire/Adour	17 051.59€	500.00 €
LODDE Frédéric et Fanny	172 Grans rue	Saint Loubouer	19 141.33 €	500.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le versement des subventions présentées.

PERSONNEL

8 Modification d'une délibération portant création et suppression d'un emploi afin de permettre un avancement de grade :

M. le Président rappelle que par délibération en date du 16 octobre 2018, le conseil communautaire a procédé à la création et à la suppression des postes nécessaires à la nomination des agents au titre des avancements de grade. L'un des agents remplissant les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade au 1^{er} janvier 2019 est un agent pluri-employeur et son employeur principal a créé un poste pour un avancement au 1^{er} avril 2019. Il convient donc de modifier la date de création du poste d'avancement et de suppression du poste occupé actuellement.

En conséquence, Monsieur le Président propose :

- De créer 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 7 heures hebdomadaires,
- De supprimer 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 7 heures hebdomadaires

Ces modifications prendraient effet au 1^{er} avril 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise la création de poste proposée ainsi que la suppression de poste correspondante.

9 PLUi : avenant à la mission du cabinet Métaphore

M le Président informe l'assemblée qu'à la suite de la demande expresse des services de l'Etat, il convient d'actualiser le calcul de la consommation foncière sur le territoire. Dans le cadre du PADD, ce calcul a été effectué sur la période de 2008-2017, alors qu'il convient de décaler cette période sur les années de 2009 à 2018. Cela suppose du travail supplémentaire pour le cabinet dans un délai rapide.

Le cabinet Métaphore a établi une proposition d'avenant financier pour un montant de 4 011,15 € Hors Taxes, soit 4 813,38 € Toutes Taxes Comprises.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise la signature de l'avenant proposé.

Questions diverses :

Cité scolaire Gaston Crampe

M. Jeremy Marti informe l'assemblée qu'une journée de débrayage a été entreprise par le personnel enseignant de la cité scolaire Gaston Crampe. Cette mobilisation répond à une situation de baisse des effectifs et de fermeture de postes à la rentrée de septembre 2019. Une classe de troisième pourrait être supprimée. Certaines filières de bacs techniques sont concurrencées par des formations identiques créées à Mont de Marsan.

Une table ronde sera organisée avec le proviseur, le DASEN et le Conseil Régional. Au niveau de la communauté de communes, il faut être vigilant et lutter dans la mesure du possible contre un déclin semble-t-il programmé de l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Président